

dans notre vie industrielle. En conséquence, je suis des plus heureux d'apprendre qu'on a conclu une entente financière qui permettra de continuer et, je l'espère, d'étendre le commerce avec les Iles britanniques.

Au pays, nous devons continuer d'avoir pour première préoccupation le bien-être de nos anciens combattants et leur rétablissement dans la vie civile. Le problème que crée une telle réadaptation, surtout lorsque tant de milliers de jeunes garçons sont passés des bancs de l'école aux services armés, en est un qui nous crée des difficultés à chacun de nous. Les divers moyens par lesquels le Gouvernement s'est efforcé d'aider à nos combattants durant cette période reçoivent l'approbation chaleureuse des Canadiens. Il est particulièrement réconfortant d'apprendre qu'un grand nombre d'anciens combattants profitent des avantages éducatifs mis à leur disposition et se comportent très bien dans les diverses universités où ils sont inscrits. Dans ma propre université du Nouveau-Brunswick, où l'inscription normale est de 300 à 400 élèves, les anciens combattants ont porté ce chiffre à près de 1,000. On s'attend qu'à l'ouverture des cours, l'an prochain, il faudra loger au moins 1,200 élèves. Le président, le Dr Gregg, se dit impressionné et enchanté du travail de ces élèves, car les cours ne sont pas faciles. Il a déclaré que, sans que les normes du cours fussent abaissées, le pourcentage de ceux qui ont failli aux examens du premier semestre a été plus faible qu'avant la guerre.

Sans doute l'objet ultime de toute législation domestique qui traite directement ou indirectement de nos anciens combattants doit-il être de leur procurer et de leur conserver des emplois satisfaisants et conformes à leur aptitudes, de même que des salaires leur assurant, pour eux-mêmes et leurs familles, un niveau de vie convenable. C'est là une condition essentielle pour assurer le bonheur et le contentement de la population et c'est le but que vise la législation domestique touchant les anciens combattants.

Comme plusieurs autres hommes d'affaires, je perds parfois patience en présence des régies et des restrictions et je me rebelle contre les règlements qui ne semblent plus nécessaires. Mais je ne crois pas que personne veuille des mesures de régie pour le plaisir de la chose. Sur mes demandes de renseignements, on m'a toujours expliqué pourquoi il fallait conserver tel ou tel règlement dont je me plaignais. J'estime que le rôle que ces mesures de régie ont joué pour le Canada et les Canadiens au cours de la guerre offre l'un des plus beaux exemples de ce que peut faire la démocratie pour le monde. Les hommes qui ont conçu,

organisé et dirigé les initiatives et qui ont tenu le coup, le grand nombre d'hommes qui ont quitté leurs situations et leurs foyers pour venir à Ottawa et accomplir une tâche souvent fort ingrate en dépit de multiples difficultés et au risque de leur santé, ces hommes, dis-je, ont droit à la gratitude de la population canadienne. Ce sont les héros inconnus du front intérieur. Vu la pénurie persistante des denrées, je vois très bien la nécessité de conserver les mesures de régie jusqu'à ce que la situation soit plus stable au Canada. Je conviens que les hommes d'affaires, les travailleurs, les ménagères et les Canadiens en général ont hâte de voir disparaître les mesures de régie de l'Etat, mais je suis bien convaincu que cela ne peut s'accomplir que graduellement, selon que le permettra la situation, et j'accepte la parole des gouvernants lorsqu'ils disent qu'ils désirent autant que le public que nous en arrivions là.

Les nombreuses différences matérielles que l'on constate en voyageant de l'Atlantique au Pacifique au Canada, différences dans le domaine des ressources naturelles, de l'industrie, de l'économie provinciale et différences de races, ne contribuent nullement à rendre facile la tâche du rétablissement en notre pays. L'économie des Provinces maritimes, éloignées des grands centres peuplés, ne réagit pas de la même manière aux programmes financiers que les grandes provinces industrielles d'Ontario et de Québec. Les provinces des Prairies et la Colombie-Britannique ont des problèmes particuliers qui ne se prêtent pas à une réglementation générale et uniforme. Nous sommes tous portés à envisager les choses à notre propre point de vue. Eu égard à ces divergences, nous avons tous suivi avec intérêt, j'en suis sûr, les délibérations de la conférence fédérale-provinciale, considérant que c'est là un événement de première importance pour l'avenir du Dominion. Tenant compte de cette diversité de conditions, je suis certain que nous avons suivi avec grand intérêt les délibérations de la conférence entre le Dominion et les provinces et que nous en avons mesuré toute l'importance pour l'avenir de notre pays. Comme le laisse entendre le discours du trône, la conférence reprendra ses séances le 25 avril. A titre de Canadien, j'espère que les conclusions auxquelles on en viendra seront de nature à resserrer les liens qui unissent toutes les régions du Canada pour assurer la prospérité de notre jeune et vigoureux pays sous l'égide de la couronne britannique. Toutefois, l'union est essentielle. Pendant la guerre, sous le régime du plan d'entraînement des aviateurs du Commonwealth britannique, des jeunes gens des Iles britanniques, de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande se sont mêlés aux jeunes